

COMPTE DE GESTION 2023

Notice Excel

Le service ISTF 49 a conçu un formulaire de compte sous format Excel pour vous aider à rédiger le compte-rendu de gestion.

Voici quelques indications pour vous aider à remplir le compte de gestion pas à pas.

Commencez par activer la modification du classeur Excel (la question vous est posée lorsque vous ouvrez le document).

La première règle à appliquer est de modifier uniquement les cellules colorées en jaune.

Les autres (blanches, vertes ou roses) contiennent des formules que nous avons préalablement entrées : elles sont donc verrouillées.

Première feuille : Inventaire

COMPTÉ DE GESTION		202_	
Tribunal compétent :	ANGERS	Régime de Protection:	CURATELLE RENFORCEE
Nom de la personne protégée :	Isidore DUPONT	N° RG :	25/A/00270
BILAN FINANCIER :			
Solde des comptes et placements au 01 janvier 202_			58 394,12 €
Recettes de l'année 202_		+	- €
Dépenses de l'année 202_		-	- €
Solde des comptes et placements au 31 decem 202_		=	58 394,12 €
Ce solde est réparti sur les comptes et placements qui suivent :			
Nature des avoirs	Banque et n° compte	Solde au 01/01/202_	Solde au 31/12/202_
Compte-chèques	BQ X n°000000000000000000	1 254,20 €	1 254,20 €
Compte de vie quotidienne	BQ X n°000000000000000000	20,00 €	20,00 €
Livret A ou Livret Bleu	BQ X n°000000000000000000	1 501,36 €	1 501,36 €
Livret Développement Durable (LDD)	BQ X n°000000000000000000	2 587,12 €	2 587,12 €
Livret d'Épargne Populaire (L.E.P.)	BQ X n°000000000000000000	584,24 €	584,24 €
Plan d'Épargne Populaire (PEP)			0,00 €
Plan d'Épargne Logement (PEL)	BQ X n°000000000000000000	4 800,20 €	4 800,20 €
Compte Épargne Logement (CEL)			0,00 €
Plan Épargne Retraite (PERP)			0,00 €
Assurance-vie	BQ X n°000000000000000001	23 587,00 €	23 587,00 €
Plan d'Épargne en Actions (PEA)	BQ X n°000000000000000001	21 547,00 €	21 547,00 €
Compte-titres			0,00 €
Plan Capital Vert	BQ X n°000000000000000001	2 513,00 €	2 513,00 €
Autres (à préciser)			0,00 €
Autres (à préciser)			0,00 €
Autres (à préciser)			0,00 €
	TOTAL :	58 394,12 €	58 394,12 €
Observations éventuelles sur l'évolution d'autres valeurs mobilières (Coffre, mobilier de valeur, créance...)			
EVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PENDANT L'EXERCICE ANNUEL :			
Immeuble	Evènement	Estimation	
NOTES :			
Inventaire	compte principal	compte vie quotidienne	placements
			Récapitulatif ann

Il est nécessaire de remplir la feuille d'inventaire en premier.

Indiquez l'année, le nom de la personne protégée (qui se reporteront automatiquement dans les autres feuilles), le tribunal compétent, le type de mesure et le numéro de RG.

Passez ensuite directement au tableau des placements et entrez le nom de l'établissement bancaire, le numéro de compte et le solde au 01/01/2023 de tous les comptes et placements (solde identique à celui indiqué dans le compte de gestion 2022 au 31/12/2022).

La première ligne de ce tableau doit forcément être consacrée au compte chèques le plus utilisé de la personne protégée.

La deuxième au compte Vie quotidienne utilisée par la personne protégée elle-même quand il existe.

N'entrez pas le solde des comptes au 31/12/2023. Il sera automatiquement calculé.

Note : s'il s'agit de votre premier compte de gestion, entrez le solde des comptes à la date de votre désignation et non au 1er janvier.

Vous pouvez également remplir le tableau des immeubles et des dettes. Cliquez ensuite sur l'onglet Compte courant, au bas de l'écran.

Deuxième feuille : Compte courant

Isidore DUPONT		Compte de gestion 202_	
Compte-chèques BQ X n°000000000000000001			
Solde au 1er janvier 202_			1 254,20 €
Nature de l'opération		Recettes	Dépenses
Janvier	Salaire/chômage		
	Retraite	CARSAT + CRAM	1 358,00 €
	Allocation Adulte Handicapé		
	Prestation de Compensation		
	Allocation	logement	18,00 €
	Loyer/fermage		
	Revenus mobiliers	intérêts parts sociales	5,42 €
	Remboursements	mutuelle	7,50 €
	Autres recettes	vente voiture	1 400,00 €
	Virements des placements	Du Livret A	1 500,00 €
	Frais d'hébergement		2 214,00 €
	Frais d'accueil familial		
	Nourriture, vie courante	coiffeuse	38,00 €
	Frais vestimentaires		
	Equipement		
	Assurance/mutuelle		122,00 €
	Soins médicaux		25,00 €
	Impôts	taxes foncières	58,00 €
	Déplacements	taxi visite médicale	32,00 €
	Loyer/prêt immobilier		
	Entretien immobilier	travaux toiture	2 500,00 €
	Electricité/gaz/eau/fuel		89,00 €
	Aide à domicile		
	Téléphone, internet		19,99 €
	Vacances/loisirs	sortie cinéma	15,00 €
	Dettes		
	Autres dépenses		
	Argent laissé à la libre disposition de la personne protégée		50,00 €
	Virements vers placements	vers PEL et assurance-vie	85,00 €
	total du mois de janvier	4 288,92 €	5 247,99 €
	solde au 31 janvier 202_		295,13 €

Vous noterez ici le montant de toutes les recettes (postes verts) et de toutes les dépenses (postes roses) en vous basant sur les relevés bancaires. Si vous souhaitez apporter des précisions sur les opérations indiquées, vous pouvez le faire dans la colonne C.

N'oubliez pas de noter les mouvements en provenance des placements (livrets, plans, assurance-vie...) de la personne protégée dans le poste « Virements de placements ».

De même, les opérations du compte courant vers les placements doivent être indiquées dans la dernière ligne de chaque mois (« Virements vers placements »)

Grâce à la ligne "solde", vous pouvez vérifier à chaque fin de mois que votre compte est juste et correspond au relevé de la banque.

Troisième feuille : placements

Entrez de nouveau le nom de la personne protégée en haut à gauche de la feuille.

Remplissez les cellules jaunes pour chaque placement en précisant bien la nature de l'opération.

Attention, les intérêts ainsi que les frais ou prélèvements sociaux doivent être inscrits dans les cellules prévues à cet effet.

Vérifiez que le solde au 31/12/2023 correspond à votre relevé bancaire. Ce solde est automatiquement reporté dans le tableau des placements de la feuille « Inventaire ».

Type de compte :		Plan d'Épargne Logement (PEL)	
Solde au 01/01/202.		6 580,00 €	
date	Nature précise de l'opération	crédit	débit
année 202.	Versements mensuels du c. chèques 45€ x 12	540,00 €	
	versement intérêts/Plus Values	104,00 €	
	Prélèvements sociaux et frais		42,00 €
	Total des opérations	644,00 €	42,00 €
	Nouveau solde au 31/12/202.		7 182,00 €

Ce solde est réparti sur les comptes et placements qui suivent :

Nature des avoirs	Banque et n° compte	Solde au 01/01/202.	Solde au 31/12/202.
Compte-chèques		1 452,23 €	1 374,18 €
Livret A ou Livret Bleu			0,00 €
Livret Développement Durable (LDD)			0,00 €
Livret d'Épargne Populaire (L.E.P.)			0,00 €
Plan d'Épargne Populaire (PEP)			0,00 €
Plan d'Épargne Logement (PEL)		6 580,00 €	7 182,00 €
Compte Épargne Logement (CEL)			0,00 €
Plan Épargne Retraite (PERP)			0,00 €

Quatrième feuille : Récapitulatif annuel

Vous n'avez ici aucun chiffre à entrer : les calculs ont été faits automatiquement. Vous devez simplement indiquer une dernière fois le nom de la personne protégée.

Vérification du compte de gestion

Pour vérifier que votre compte de gestion est juste, vous devez reprendre la première feuille « Inventaire » et comparer les cellules F10 et F26 (dans le tableau : total des placements au 31/12/2023). Si elles sont égales, le compte est juste. Dans le cas contraire, il vous faut revérifier toutes les feuilles puis nous contacter.

BILAN FINANCIER :			
Solde des comptes et placements au 01 janvier 202. :			23 073,24 €
Recettes de l'année 202. :		+	17 170,75 €
Dépenses de l'année 202. :		-	16 622,58 €
Solde des comptes et placements au 31 décembre 202. :		=	23 621,41 €
Ce solde est réparti sur les comptes et placements qui suivent :			
Nature des avoirs	Banque et n° compte	Solde au 01/01/202.	Solde au 31/12/202.
Compte-chèques		1 452,23 €	1 285,59 €
Livret A ou Livret Bleu		12 587,36 €	12 681,77 €
Livret Développement Durable (LDD)		2 453,85 €	2 472,05 €
Livret d'Épargne Populaire (L.E.P.)			0,00 €
Plan d'Épargne Populaire (PEP)			0,00 €
Plan d'Épargne Logement (PEL)		6 580,00 €	7 182,00 €
Compte Épargne Logement (CEL)			0,00 €
Plan Épargne Retraite (PERP)			0,00 €
Assurance-vie			0,00 €
Plan d'Épargne en Actions (PEA)			0,00 €
Compte-titres			0,00 €
Autres (A préciser)			0,00 €
Autres (A préciser)			0,00 €
TOTAL :		23 073,24 €	23 621,41 €

Le compte-rendu des diligences

Si vous êtes aussi chargé de la protection de la personne, vous devez remplir ce formulaire en répondant simplement (dans les cellules jaunes) aux questions posées.

Envoi au Tribunal d'Instance

Vous pouvez n'imprimer que les feuilles "Inventaire", "Placements", "Récapitulatif annuel" et « Compte-rendu des diligences ».

Pour les tribunaux de Cholet et d'Angers, les comptes de gestion devront être adressés avant le 31 mars 2024.

Pour le tribunal de Saumur : les comptes de gestion devront être adressés avant le 30 avril 2024.

N'oubliez pas de dater et de signer le compte de gestion.

Si un subrogé-tuteur a été désigné, il devra également y apposer sa signature car il est chargé de la vérification du compte.

Si plusieurs tuteurs ou curateurs ont été désignés, ils devront tous signer. Ces signatures valent approbation.

Le compte de gestion devra être accompagné des justificatifs suivants :

- Justificatifs de ressources : dernier avis d'imposition de la personne protégée, courrier de la CAF indiquant les montants perçus...
- Justificatifs des dépenses supérieures à 250 € (concernant les frais d'hébergement et le loyer, le dernier trimestre suffira)
- Etat de tous les comptes et placements au 31/12/2023
- Les relevés bancaires constatant d'éventuels mouvements sur les placements.

Si vous êtes le seul tuteur/curateur et qu'aucun subrogé n'a été désigné, c'est le directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal qui sera chargé de la vérification et de l'approbation du compte de gestion.

ASSOCIATION TUTELAIRE
CITÉ JUSTICE CITOYEN

CJC

Chaque année, le Service ISTF 49 se tient à votre disposition pour la vérification de votre compte de gestion **sur rendez-vous**.

Pour nous permettre de satisfaire le plus grand nombre, nous vous invitons à prendre rendez-vous au Service ISTF 49 dès que vous avez reçu tous les éléments nécessaires à l'élaboration et à la justification du compte de gestion, ceci afin d'éviter un dépôt tardif des comptes auprès du greffe.